

LOU BLAGAÏRE

Janvier 2021

TRESSAN

N° 77



Bonjour à toutes et à tous,

Dans les circonstances actuelles, il est bien entendu que les traditionnels voeux à la population qui se déroulent chaque année à la salle de la distillerie n'auront pas lieu et croyez bien que j'en suis

fortement contrarié. C'est en effet un moment de convivialité qui permet à chacun d'entre nous d'échanger dans des conditions idéales autour du verre de l'amitié et d'un buffet bien garni. Cette rencontre annuelle était l'occasion de présenter les actions menées par la collectivité tout au long de l'année écoulée ainsi que les orientations pour l'année ou les années suivantes.

Pendant cette année qui se termine, la priorité a été donnée aux travaux de restauration du château. Vous trouverez en page 3 et 4 de votre journal quelques photos montrant l'évolution des opérations de restauration. Le chantier a été retardé par la situation sanitaire et les retards accumulés ne peuvent pas être rattrapés même si les entreprises redoublent d'efforts.

Nous enchaînerons, si possible sans interruption, avec les travaux d'aménagement et de mise en valeur des abords du château pour lesquels nous venons de déposer les demandes de subventions auprès de nos partenaires pour une mise à disposition des lieux avant la fin de l'année 2021.

Une place de parking sera réservée aux personnes à mobilité réduite dans ce qui deviendra la cour du château. Une attention particulière sera apportée à l'aménagement du reste de l'espace, ouvert à tous, avec l'installation d'un mobilier urbain invitant à la détente et à la convivialité intergénérationnelle et un éclairage permettant la mise en valeur de cette belle bâtie.

Le stationnement reste un problème lié à la configuration géographique de notre beau village perché et nous tentons d'aménager autant d'emplacements que possible proches du centre. Ainsi, après la création du parking situé sur la Rue de Dourbies (derrière le Monument aux Morts), un espace a été aménagé sur la Rue des Pins et un autre le sera prochainement sur cette même rue. Un éclairage sera installé dans les semaines qui viennent sur le parking aménagé récemment derrière le cimetière.

Avec l'aide technique et financière d'Hérault Énergies, Syndicat Mixte d'Énergies du Département de l'Hérault, la commune a lancé cette année un programme pluriannuel de remplacement des lampadaires d'éclairage public par des lampes led. Cette opération réalisée sur trois années contribuera à réduire la dépense énergétique de la commune.

Page 1, 2 :	Le mot du Maire.
Page 3, 4, 5, 6, 7 :	Infos Mairie.
Page 8, 9 :	La bibliothèque Le Foyer Rural
Page 10 :	La Ribambelle
Page 11 :	Troisième âge
Page 12 :	Le Tri se simplifie

Les travaux de réhabilitation de l'appartement locatif situé 1, Rue des Barris devraient être terminés en 2021. Ils sont réalisés par tranches depuis plusieurs années et ont déjà bénéficié de plusieurs subventions du Département de l'Hérault. Une dernière demande de subvention est en cours pour terminer l'aménagement intérieur et les façades.

Le Département de l'Hérault, toujours aux côtés des collectivités, dans le cadre de son opération « 1000 arbres par an » a fourni à la commune la presque totalité des arbres qui ont été plantés dans l'espace de détente baptisé « Le Belvédère » en cours d'aménagement. Les bancs, tables, jeux, et clôtures ont été commandés. Un artisan local a été retenu pour réaliser les assises en béton. La Communauté de communes Vallée de l'Hérault participe pour 25 % à l'élaboration de ce projet dans le cadre du fond de concours de l'aide aux communes de moins de mille habitants. Les aménagements du «Belvédère » situé sur le Chemin de Fontanilles, à l'est du village, devraient recevoir le public au printemps 2021 et notamment les enfants pour lesquels le seul espace qui leur est dédié actuellement est situé à l'opposé du village.

Les jeunes ne sont pas oubliés. La création d'un conseil municipal de jeunes avait été prévue pour 2020. Elle a été mise en sommeil en raison des contraintes sanitaires mais se concrétisera dès que cela sera possible.

Toutes nos associations sont pratiquement inactives depuis plusieurs mois ; les activités du Foyer Rural ne peuvent pas se dérouler, les dames du Temps de Vivre ne peuvent pas se réunir comme elles ont l'habitude de le faire. Pour le Troisième Age, ses réunions sont arrêtées et ne parlons pas des lotos qui n'auront pas lieu. La bibliothèque arrive à servir ses nombreux abonnés en jonglant avec les horaires et le service en « drive ».

Oui, nous vivons une période difficile. Santé et économie font partie de nos préoccupations quotidiennes. Nos vies se déroulent au rythme des couvre-feux, des confinements et des re-confinements et la vie sociale et familiale est mise entre parenthèse. Ces fêtes de fin d'années ne ressemblent en rien à ce que nous avons pu vivre jusqu'à présent et pourtant elles restent des moments de joie et de partage. Il est important que chacun vive dans les meilleures conditions possibles en appliquant des dispositions adaptées à chaque situation et en faisant appel au bon sens.

Je souhaite que la Covid 19 ne soit bientôt plus qu'un mauvais souvenir grâce au sérieux de chacun d'entre nous et aux talents de nos chercheurs qui oeuvrent pour trouver le remède à cette pandémie.

Je tiens à remercier chaleureusement le personnel communal, les présidentes et présidents d'associations et tous leurs bénévoles qui font vivre et animent notre village, toutes les institutions qui nous soutiennent financièrement, l'Etat, l'Europe, la Région, le Département et la Communauté de commune, et je n'oublie pas les conseillères et conseillers municipaux pour leur dévouement et le travail accompli au cours de cette année écoulée.

En mon nom personnel et au nom de toute mon équipe municipale, meilleurs voeux à vous tressanaises et tressanais, à vous présidentes et présidents d'associations, à l'ensemble du corps enseignant, à tous les employés municipaux et à tous ceux qui oeuvrent au quotidien pour que Tressan reste ce joli village où il fait si bon vivre.

Avancement des travaux du château



Après

Avant



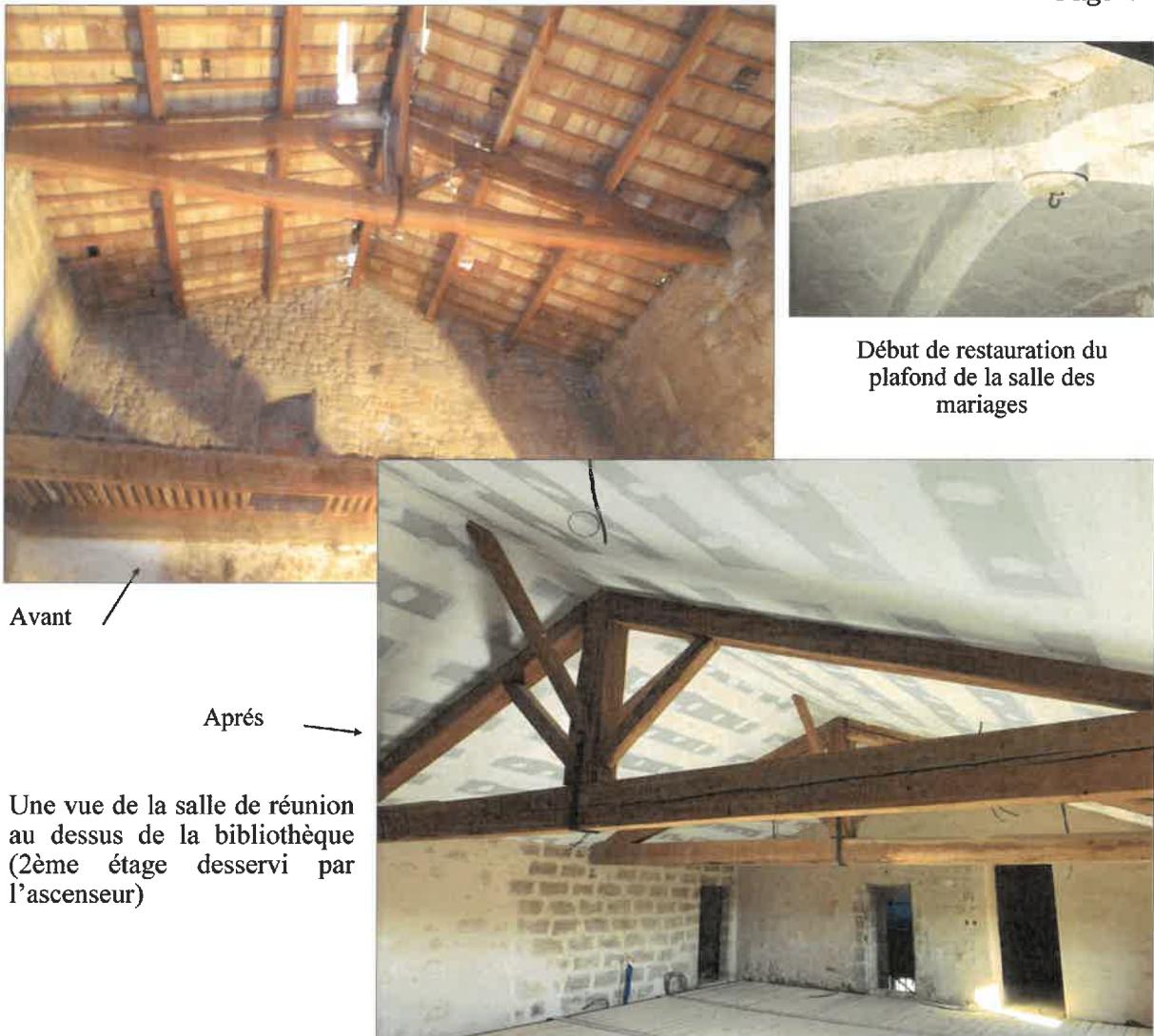
La cheminée en cours de restauration



Une restauratrice en plein travail dans la pièce adjacente à la bibliothèque



Les décors en cours de restauration



Château de Tressan

La première phase de la réhabilitation du Château de Tressan a débuté en 2018 avec la restauration des façades, des toitures et des ouvertures. Le montant des travaux s'est élevé à la somme de 644 332 € H.T.

La deuxième phase a été lancée fin 2019 et comprend tous les travaux de restauration et de mise en valeur en vue de l'aménagement de la mairie au rez-de-chaussée, de la bibliothèque au premier niveau et d'une salle de réunion au deuxième niveau. Un ascenseur permettra d'accéder à chacun des niveaux.

Cette deuxième phase devrait être terminée au printemps ou début de l'été 2021. Son coût est estimé à 780 000 € H.T.

A ce jour, le montant total des subventions attribuées par l'État, l'Europe, la Région Occitanie, le Département de l'Hérault et la Communauté de communes s'élève à la somme de 1 061 870 € auquel s'ajoute une somme de 8 460 € représentant les dons des particuliers et des entreprises à la Fondation du Patrimoine, soit au total 1 070 330 €.

L'aménagement des abords du Château, quant à eux, débuteront dès la fin des travaux de la phase II. Le montant des travaux est estimé à 166 666 € H.T. Les demandes de subventions ont été déposées en fin d'année 2020.

Dans les conditions idéales, l'opération devrait être finalisée fin 2021.

Infos Mairie

Encombrement des rues

Le dépôt à titre permanent de mobilier, jardinières, bacs de collecte des ordures ménagères sur la voie publique sans autorisation d'occupation du domaine public constitue une infraction de manière générale.

Concernant, les déchets ménagers, chaque foyer est doté de bacs à ordures ménagères adaptés à la configuration de son logement.

L'arrêté du Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en date du 17 mars 2005, portant organisation du service de collecte des ordures ménagères, indique que les bacs doivent être sortis avant le passage de la collecte et rentrés aussitôt après.

En aucun cas, ils ne doivent rester dans la rue.



Ces bacs créent une pollution visuelle et olfactive, et même quelquefois une gêne ou un danger pour la circulation, que le Maire a en charge de contrôler conformément aux dispositions de l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indiquent que la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

En conséquence, une opération de sensibilisation est menée actuellement par les commissions environnement et voirie/sécurité afin d'inciter la population à rentrer les bacs de collecte dès leur relève

Il s'agit également, non pas d'interdire les jardinières et autre mobilier qui embellissent le cœur du village, mais d'appliquer une certaine tolérance en veillant à ce que l'écoulement des eaux pluviales ne soit pas perturbé et que la sécurité du passage soit assurée pour tous.

Dans l'hypothèse où il serait constaté dans le courant du premier trimestre 2021 que certains bacs à ordures ménagères restent à l'extérieur en permanence, que des jardinières et autre mobilier apportent une gêne quelconque, quelle soit visuelle, olfactive ou que leur présence représente un danger, nous appliquerons sans autre préavis les dispositions de l'Article R.644-2 du Code pénal qui prévoit que : « *Le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^e classe* ».



Liste de diffusion	ETAT CIVIL
<p>La liste de diffusion de la mairie de Tressan permet aujourd'hui de communiquer les informations pratiques municipales et intercommunales à 200 foyers tressanais environ. Elle permet de garder un lien, notamment pendant cette période de crise sanitaire, en apportant toutes les informations locales ou gouvernementales.</p> <p>Si vous souhaitez recevoir ces informations par mail, pensez à communiquer votre adresse à la mairie.</p>	<p>Décès</p> <p>Michel GALLIZIA, décédé le 24 octobre 2020</p> <p>Roger CANADO, décédé le 24 novembre 2020</p> <p>Nicole LEOTARD, née FRANCOIS, décédée le 25 novembre 2020</p>

Besoin de travaux ? Pensez à Rénovissime !

Vous êtes propriétaire ? Que vous soyez bailleur ou occupant, Rénovissime peut vous aider à améliorer votre logement. Rénovissime est un service d'accompagnement qui a été confié par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à Urbanis. Il permet de bénéficier des aides publiques de l'Anah, du Département et de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour la rénovation des logements construits il y a plus de 15 ans.

Le programme Rénovissime vise à rénover 500 logements d'ici 2022 en vallée de l'Hérault, pour revaloriser les centres anciens, lutter contre le mal logement et la précarité énergétique, adapter l'habitat au vieillissement et au handicap et proposer des loyers maîtrisés.

**Permanences sur RV
les mercredis matins
au siège de
la CCVH à Gignac**



Formulaire de prise de RV sur le site www.renovissime-valleeherault.fr/

Tél. 04 67 73 61 76 (lundis 14h-17h, jeudis 14h-17h)

mail renovissime@urbanis.fr

OPERATION « JE PARRAINE MON ARBRE » A VOUS DE JOUER !

Depuis le 23 novembre, le Département invite les Héraultais à parrainer un arbre dans la commune de leur choix pour rejoindre le mouvement qu'il a lancé en offrant 8 000 arbres aux communes chaque année. De cette façon, la fierté de protéger la planète pourra être partagée. Pour participer à cette grande opération de parrainage, il suffit de se connecter sur le site monarbre.herault.fr, de choisir sa commune et son espèce méditerranéenne préférée. Le parrain reçoit ensuite un certificat accompagné d'une fiche explicative puis par courrier une petite surprise pour poursuivre ce beau geste de plantation!



8 000 arbres dans l'Hérault

En 2020, le Département livre 8 000 arbres à plus de 220 communes qui ont répondu favorablement à son appel pour végétaliser les centres villes, les cours d'écoles, les places et les parcours sportifs...**et le belvédère de Tressan avec 14 arbres.**

POURQUOI PLANTER DES ARBRES ?

Ce n'est plus un secret pour personne, les arbres apportent mille bienfaits à notre terre. En absorbant le CO₂, ils contribuent naturellement à la lutte contre le réchauffement climatique. Un arbre de 5 m³ peut absorber en une année l'équivalent de 5 tonnes de CO₂. Cela correspond aux émissions de 5 vols aller-retour entre Paris et New York. Mais ce n'est pas tout : avec les canicules, les arbres représentent un excellent moyen naturel de rafraîchissement en soulageant les passants grâce à l'ombre qu'ils déplient.

Préserver la biodiversité

Les arbres sont un véritable réservoir de biodiversité animale et végétale. Ils sont des éléments majeurs de notre écosystème et **permettent la présence de nombreux êtres vivants : insectes, oiseaux, mammifères et végétaux.**

La diversité des espèces d'arbres contribue également à la diversité de la faune et de la flore. **L'arbre constitue une ressource alimentaire très diversifiée : fleurs, fruits, feuilles, branches, écorces...** Celle-ci intéresse l'ensemble de la faune sauvage et du gibier, souvent à la recherche d'une alimentation complémentaire de celle produite par les champs et prairies.

Les arbres dans l'Hérault abritent ainsi plus de 8 espèces de chauves-souris, qui s'avèrent être une véritable alternative à certains insecticides. Une seule chauve-souris est en effet capable de manger en une nuit près de 2 000 insectes, dont certains sont nuisibles pour la vigne. Elles sont donc un auxiliaire très intéressant pour les vigneron.

LA BIBLIOTHEQUE

Bonjour à tous,

L'année 2020 se termine et nous nous souviendrons de cette période où un virus s'est répandu sur notre planète. Naïvement nous croyions que les pandémies étaient des souvenirs anciens terribles : la grippe espagnole qui fit plus de morts que la première guerre mondiale, la peste, le choléra, la variole... Ou alors c'était dans un pays lointain...

Nous nous trompions et nous avons dû faire face en tâtonnant de confinements en gestes barrières, de déconfinements en reconfinements, une économie fracassée. Nous nous souviendrons de 2020.

La bibliothèque, service public, est soumise aux mêmes règles sanitaires de prudence que les autres services publics ; elle a tenté de s'adapter afin de répondre au mieux à ses lecteurs : drive, accueil en petit nombre, masque obligatoire, lavage des mains au gel hydro alcoolique, quarantaine des livres (3 à 4 jours) avant de les remettre en rayon.

A ce jour, la bibliothèque est ouverte au public avec un horaire réduit. Vous pouvez suivre les horaires et les dispositions sanitaires qui sont susceptibles d'être modifiés en vous rendant sur le site des bibliothèques de la communauté de communes de la vallée de l'Hérault ; les dispositions sont également affichées sur la porte de la bibliothèque.

Le portage de livres à domicile est possible pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

DE BONNES NOUVELLES :

Les travaux de la bibliothèque dans le château avancent à grands pas.

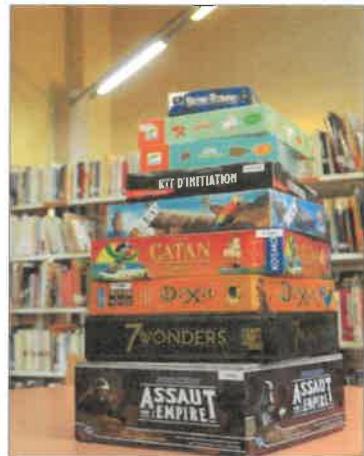
En vue de notre prochain transfert, la CCVH nous a alloué un crédit supplémentaire pour le renouvellement de collections et pour l'achat de nouveaux livres. Les commandes ont été passées et les nouveautés seront bientôt en rayon.

Le réseau des bibliothèques en Vallée de l'Hérault vous propose une nouveauté !

Vous pouvez désormais emprunter des jeux de société !

Jeux de plateau, de cartes, de coopération, de rôle... les bibliothécaires du réseau ont sélectionné parmi **le meilleur de ces trente dernières années** : *7 Wonders*, *Azul*, *Les Aventuriers du Rail*, mais aussi *Mito*, *Le Trône de Fer*, *Unlock* et des centaines d'autres.

Plus de 250 d'entre eux sont disponibles dès maintenant et 250 autres les rejoindront dans les semaines qui viennent (*les bibliothécaires du réseau voulaient vous en faire profiter avant Noël*).



Votre carte vous permet d'emprunter **1 jeu pour un mois**. Vous pouvez renouveler ce prêt 2 fois tant que le jeu n'est pas réservé par quelqu'un d'autre. Afin qu'il y ait suffisamment de jeux pour tous, le service de la Lecture Publique de la CCVH demande de ne réserver **qu'un seul jeu par famille et par mois**.

Emprunter un livre ou un jeu : c'est pareil !!!

Les jeux se trouvent dans les médiathèques de Gignac et de Saint-Pargoire.

Vous pouvez aussi en **résERVER UN EN LIGNE ET VENIR LE CHERCHER DANS LA BIBLIOTHÈQUE DE VOTRE CHOIX** (exactement comme tous les documents).



Nous remercions très vivement Françoise Tersinet pour les très beaux sacs de bibliothèque qu'elle vient de nous apporter.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentons nos meilleurs vœux pour 2021.



Nous profitons de cette parution du journal municipal pour vous informer comme vous devez vous en douter que l'assemblée générale qui

devait avoir lieu le 2 décembre 2020 n'a pas pu se dérouler à cause du Covid 19, ce qui est bien regrettable.

Si tout se déroule comme nous l'a annoncé le premier ministre, nous pourrions reprendre nos activités à partir du 7 janvier 2021. Il est bien entendu que vous en serez informé le moment venu.

Le Foyer Rural vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année malgré la situation sanitaire actuelle et vous donne rendez vous l'année prochaine, en bonne santé. Prenez soin de vous et de vos proches.

A très bientôt ! Amicalement.

Toute l'équipe du Foyer Rural

Des nouvelles de la Ribambelle

Intervention d'un auteur dans la classe des moyens/grands :



Le lundi 24 novembre après midi, Jo Witek est venue dans la classe de Moyenne et Grande section de maternelle pour nous présenter ses livres. Jo Witek est un écrivain, elle fait des livres pour les enfants.

Nous avons pu lui poser plein de questions, elle nous a lu deux de ses histoires et nous a même présenté les dessins de son prochain livre. Nous avons écouté une chanson sur le thème de la pluie puis elle nous a appris à dessiner la petite fille qu'elle met souvent dans ses livres.

Avant de partir, nous lui avons offert le livre que nous avons écrit et fabriqué pour elle. Nous l'avons appelé 'Nos grandes peurs' car nous nous sommes inspirés de l'une de ses histoires : 'Mes petites peurs'.

Nous avons passé une très belle après-midi et nous remercions la bibliothèque et l'association « T'as pas tout dit » pour nous avoir permis de rencontrer Jo Witek.

La classe de MS/GS

Décoration du sapin et de la classe des petits/moyens :

Nous avons récupéré le sapin de l'année dernière qui a continué de grandir dans la terre.

Nous l'avons décoré tous ensemble dans la classe.



U.N.R.P.A TRESSAN CLUB DU 3^{ème} AGE

A toutes et à tous, que dire de cette année qui se termine. Une année difficile pour nous tous, non seulement pour notre Club mais aussi pour nos familles et nos amis. Nous voulons dire un dernier au revoir à ceux qui nous ont quittés, Antoinette, Lucien, Andrée, René et Maryse. Que votre dernier voyage vous apporte la paix, on ne vous oubliera pas, soyez en certains.

En cette année 2020, nous avons pu organiser notre Assemblée Générale en début d'année, avec galettes et royaumes offerts, notre journée crêpes et notre loto juste avant le confinement. Merci à tous ceux qui ont contribué à sa réussite.

Puis ce fut le silence. Tressan vide de chaleur humaine, mais nous nous sommes téléphoné pour garder le contact.

Notre Maire et le conseil municipal nous ont accordé une subvention et nous tenons à les en remercier.

Nous avons décidé, pour rompre nos moments de solitude, d'offrir à chacun un « Masque » qui permettra un peu de gaîté sur nos visages. Et voilà, tout continu, il faut rester vigilant, afin de laisser cette Covid le plus loin possible de nous.

Ces fêtes auront été si différentes, nous espérons que vous avez pu y trouver de bons moments. Lorsque vous lirez ses lignes, notre Club aura distribué aux adhérents le « Cadeau Anniversaire » de l'année 2020. Nous y avons ajouté quelques douceurs pour Noël.

Nous vous adressons toutes nos meilleures pensées, tous nos bons vœux pour que 2021 voit disparaître « COVID », et que nous puissions nous retrouver. Retrouver notre « Tressan » et que la vie de notre pays reprenne, en espérant qu'elle ne laissera personne sur le bas-côté de la vie.

Toutes nos pensées à ceux dont le travail a été si difficile et perturbé.

Le Bureau

Le Temps de Vivre

Avec cette épidémie qui n'en finit pas, nos rencontres ne peuvent pas avoir lieu et c'est bien dommage. Nous avons perdu Nicole Léotard, une de nos adhérente et amie.

J'espère que le père Noël a été aussi généreux pour les petits que pour les grands et que l'année qui vient nous apportera à toutes et à tous la santé et la joie de vivre.

Le club du Temps de Vivre vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année.

FIFI



A PARTIR DU 1ER MARS 2021, LE TRI SE SIMPLIFIE

Tous les emballages se trient !

AFIN DE FACILITER LE GESTE DE TRI ET AMÉLIORER LE RECYCLAGE DES DÉCHETS, NOTRE TERRITOIRE VA PASSER À L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI. AINSI, À COMPTER DU 1^{ER} MARS 2021, VOUS POURREZ TRIER TOUS VOS EMBALLAGES.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans la colonne jaune, avec les emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés dans le bac gris car on ne savait pas les recycler.

Mais, aujourd'hui, les procédés ont évolué et le centre de tri de Montpellier a été modernisé pour trier et permettre le recyclage de plus de matériaux. Il a donc été choisi par le Syndicat Centre Hérault et les Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault pour trier les emballages de notre territoire.

Qui est concerné ?

L'ensemble des habitants des Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault vont pouvoir, dès le 1^{er} mars, trier tous leurs emballages.

Et en pratique ?

Les nouvelles consignes de tri seront plus simples. Il n'y aura qu'une question à se poser : est-ce que c'est un emballage ? Si oui, alors on pourra le déposer dans la colonne jaune ! Le papier et le verre devront toujours être déposés dans les colonnes bleues et vertes.

Quelques exemples de déchets qui pourront être mis dans la colonne jaune : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires, bouteilles, flacons, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters, sacs plastiques...

Un guide du tri vous sera envoyé avant le 1^{er} mars !

Au 1^{er} mars 2021, une seule chose à retenir : tous les emballages se trient !



3 RAISONS DE TRIER SES EMBALLAGES

Le tri : un geste simple

Au 1^{er} mars, vous pourrez déposer tous vos emballages sans exception dans la colonne jaune. Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider !

Le tri : première barrière à la pollution

Une fois les emballages triés, leur recyclage permet de réutiliser leur matière afin de produire de nouveaux emballages ou objets et de limiter la pollution de l'air, de l'eau ou des sols et la consommation d'énergie dues à l'extraction de ressources naturelles.

Le tri : pour faire des économies

Une fois triés, les emballages sont collectés et apportés en centre de tri, où ils sont séparés par famille de matériaux. La revente de ces matériaux à des recycleurs permet d'alimenter le budget déchets de la collectivité alors qu'un emballage, qui n'est pas trié mais enfoui, lui coûte de l'argent.

Journal municipal présenté par
Daniel Jaudon
06 10 56 41 40 04 67 96 73 59
mairietressan@wanadoo.fr
Photos : D.Jaudon; C.Bois; M. Bousquet.

**Pour la parution du n° 78
du 1 avril 2021,
les articles et photos devront être
remis pour le 10 mars au plus tard.**

Édition, Publication, Diffusion : Mairie de Tressan